

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Révision de la liste électorale : l'opération prorogée jusqu'au dimanche 11 juin prochain

**PRÉVUE** pour prendre fin le 8 juin 2023, l'opération de révision de la liste électorale a été prorogée de trois jours. Cette décision du gouvernement est motivée, semble-t-il, par l'engouement observé dans les centres d'enrôlement au niveau de Libreville et ses environs.

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

L'opération d'enrôlement sur la liste électorale qui bat son plein depuis le 9 mai dernier sur l'ensemble du territoire national, en prélude aux élections générales de 2023, va se poursuivre jusqu'au dimanche 11 juin prochain à 18 heures. L'annonce en a été faite par le ministre d'État en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, au sortir du Conseil interministériel tenu mardi dernier.

Ce report vient à point nommé. Tant, il va permettre à ceux qui ne se sont pas encore fait enrôler de le faire pendant ces trois jours. Déjà, nombreux de ceux qui, tenant compte de la date du 8 juin (aujourd'hui), préalablement retenue pour la fin des opérations, ont manifestement pris d'assaut hier plusieurs centres d'enrôlement de Libreville et ses environs. Au regard de l'engouement observé dans le déroulement de cette opération de révision de la liste électorale, le gouvernement de la République, sensible à cette volonté des Gabonais d'accomplir le moment venu leur devoir de citoyen a donc décidé du prolongement de l'opération d'enrôlement jusqu'à dimanche prochain à 18 heures.



Une foule en attente de se faire enrôler à la mairie du 1er arrondissement de Libreville.

En même temps, en dépit du fait que l'information sur la décision gouvernementale n'a pas fuité dans les réseaux sociaux, certains dans les centres d'enrôlement sillonnés par nos reporters au regard de l'affluence observée, présageait déjà d'un tel report. "Ce n'est pas évident que tout ce monde soit reçu aujourd'hui. Il faut au moins un jour de plus",

lâche un agent enrôleur au milieu d'une foule qui était loin de diminuer au centre d'enrôlement de la mairie du 1er arrondissement de Libreville. Ce qui fait que dans les différentes mairies d'arrondissement visitées en passant par l'Hôtel de Ville de la capitale gabonaise, l'atmosphère semblait tendue. Entre agents enrôleurs complètement sub-

mergés et les plaintes venant de celle-ci, les craintes d'une issue violente étaient perceptibles. Sauf que la présence des agents des forces de l'ordre dans les différents centres apparaît comme élément dissuasif.

Il faut toutefois souligner que l'engouement suscité par cette opération de révision de la liste électorale peut se justifier de plu-

sieurs manières. Il y a, le fait que les nouvelles dispositions de la loi électorale permettent désormais à tout citoyen de s'inscrire dans n'importe quel centre d'inscription, sans nécessairement effectuer le déplacement de son lieu de vote. Libreville abritant plus de la moitié de la population gabonaise, il est évident que ceux qui envisagent d'aller voter à l'intérieur du pays par exemple, se sont fait inscrire dans les différents centres d'enrôlement de la capitale. Il y a également une prise de conscience d'une bonne frange de la population à remplir son devoir civique. Non sans oublier que la majorité des Gabonais attend, comme à leur habitude, les derniers jours pour se manifester.

Avec la prorogation de la date de la fin de l'opération d'enrôlement, il faut espérer que celle-ci s'achève sans anicroche. Les retardataires disposent donc de trois jours supplémentaires pour s'inscrire et pouvoir, le moment venu, remplir leur devoir civique en votant en toute liberté le candidat de leurs choix.

### Contrepoint

## Face à un calendrier serré !

Jonas OSSOMBEY  
Libreville/Gabon

AVEC le prolongement de trois jours pour permettre aux Gabonais jouissant de tous leurs civiques de se faire enrôler, - la loi le prévoit -, tout porte à croire que dès la semaine prochaine, tout devra aller vite pour tenir le calendrier électoral conformément aux dispositions constitutionnelles. Même si les dates ne sont pas encore connues, le processus

menant à la tenue des élections générales ne devrait laisser aucun répit au Centre gabonais des élections (CGE) qui, dans les semaines à venir, après la remise de ladite liste électorale, par le ministère de l'Intérieur, va prendre le relais pour passer à l'étape devant mener directement à l'organisation desdits scrutins. Dans ce cadre, on peut citer plusieurs tâches attendues du côté du CGE dans le cadre de l'organisation proprement dite de ces élections. C'est entre autres :

mettre en place les commissions électorales, centres et bureaux de vote ; recevoir la liste définitive et la transmettre à chaque commission, centre et bureau de vote pour vérification et affichage, trente jours au plus avant les scrutins ; recevoir et examiner les dossiers de candidatures aux divers scrutins ; veiller au bon déroulement de la campagne ; publier la liste des centres de vote ; etc.

Normalement, toutes ces étapes doivent se faire en respect des

délais constitutionnels fixés dans le cas d'espèce à la fin du mois d'août, c'est-à-dire dans moins de trois mois. Manifestement, tout porte à croire que nous nous dirigeons vers un calendrier électoral bien serré. Sauf si, entre-temps le Centre gabonais des élections trouve un cas de force majeure pouvant justifier la tenue des scrutins aux délais fixés par la Loi fondamentale. Mais ça, c'est un autre débat, et nous n'en sommes pas là encore.